



# Conseil économique et social

Distr. générale  
11 décembre 2019  
Français  
Original : anglais

## Commission des stupéfiants

Soixante-troisième session

Vienne, 2-6 mars 2020

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique : travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

## Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Vingt-neuvième session

Vienne, 18-22 mai 2020

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire\*\*

**Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique : travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

## Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

### Note du Secrétariat

#### Résumé

La présente note a été établie en application de la décision 2017/236 du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil a renouvelé le mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime jusqu'à la partie de la session que chaque Commission doit tenir au premier semestre de 2021, ainsi que des résolutions 52/13, 54/10, 54/17, 56/11, 58/1 et 60/3 de la Commission des stupéfiants et 18/3, 20/1, 20/9, 22/2, 24/1 et 26/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Elle rend compte des travaux que le groupe a menés entre le 29 octobre et le 10 décembre 2019. Des informations sur les travaux effectués pendant la période précédente sont présentées dans le document [E/CN.7/2019/3/Add.1-E/CN.15/2019/3/Add.1](#).

\* E/CN.7/2020/1.

\*\* E/CN.15/2020/1.



## I. Délibérations

1. Entre le 29 octobre et le 10 décembre 2019, le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) a tenu trois réunions informelles.
2. Le groupe de travail a poursuivi l'examen des questions inscrites à son ordre du jour tel qu'approuvé par le Conseil économique et social dans sa décision 2017/236, par la Commission des stupéfiants dans sa résolution 52/13 et par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans sa résolution 18/3, conformément à son mandat figurant en annexe à ces résolutions, ainsi qu'aux dispositions des résolutions 54/10, 54/17, 56/11, 58/1 et 60/3 de la Commission des stupéfiants et des résolutions 20/1, 20/9, 22/2, 24/1 et 26/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.
3. À la réunion qu'il a tenue le 29 octobre, le groupe de travail a été informé de la situation financière de l'ONUDD, y compris des conséquences pour l'Office des Nations Unies à Vienne/ONUDD de la crise de liquidités de 2019 qui avait affecté le budget ordinaire et nécessité la prise de mesures ayant une incidence sur les services de réunion et de documentation. Le groupe de travail a également reçu des informations sur les critères d'utilisation des fonds d'appui aux programmes, dans des domaines comme l'administration centrale, et des services d'appui aux programmes, tels que la planification, la mobilisation de ressources, le suivi, l'évaluation et la gestion, tant au siège que dans les bureaux extérieurs. Il a été fait mention des orientations données par les États Membres pour établir le budget, conformément aux résolutions 61/12 et 60/10 de la Commission des stupéfiants et aux résolutions 26/5 et 27/7 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, notamment en ce qui concerne l'emploi et l'affectation des sources de financement par l'ONUDD et la nécessité pour celui-ci d'étendre l'utilisation des fonds d'appui aux programmes tant au siège que dans les bureaux extérieurs.
4. À cette même réunion, le groupe de travail a eu un aperçu des trois piliers de la réforme du système des Nations Unies pour le développement (développement ; paix et sécurité ; et gestion) ainsi que des principales étapes et du calendrier du processus pour la période 2019-2022. En ce qui concerne la mise en place par l'ONUDD des moyens supplémentaires ponctuels en 2019, les participants ont été informés que des fonds d'appui aux programmes avaient été prévus dans le cadre du budget révisé pour 2018-2019 afin de renforcer la présence sur le terrain et d'appuyer l'action menée en faveur de la réforme à New York. Ces moyens supplémentaires ont joué un rôle essentiel pour le positionnement stratégique de l'ONUDD et sa contribution globale à la réforme engagée par le Secrétaire général. Sur le terrain, des moyens supplémentaires ont été mobilisés dans certains pays où il était manifestement nécessaire et possible pour l'ONUDD de se positionner et de contribuer aux activités de l'Organisation des Nations Unies, en apportant des connaissances spécialisées qui profiteraient à l'ensemble de l'équipe des Nations Unies sous la direction des coordonnateurs résidents. Les délégations ont pris note de la mise en place concluante des moyens supplémentaires et fait observer que, tout en participant au processus de réforme afin de renforcer l'efficacité et les effets de ses activités d'assistance technique, l'ONUDD devrait être guidé par ses propres mandats spécialisés. Le groupe de travail a également été informé des conclusions de l'examen collégial de l'ONUDD sur la gestion axée sur les résultats ainsi que des mesures de suivi proposées.
5. Le groupe de travail a eu un aperçu de l'évaluation des politiques et pratiques de recrutement de l'ONUDD visant à accroître la représentation géographique équitable au sein de son personnel, conformément à l'article 101 de la Charte des Nations Unies. Il a été noté que l'Assemblée générale avait établi un système des fourchettes souhaitables qui permettait d'évaluer le niveau de représentation géographique approprié pour chaque État Membre aux postes de fonctionnaire de

l'ONU financés par le budget ordinaire. Pour s'efforcer de parvenir à une représentation géographique équitable, le Secrétaire général avait exigé que des ressortissants d'États Membres non représentés ou sous-représentés occupent 50 % des postes soumis au principe de la répartition géographique. À cet égard, certains participants ont estimé que les postes au sein du Secrétariat devraient être soumis à ce principe, quelle que soit leur source de financement. Le groupe de travail a été informé des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme mondial sur l'égalité des genres et l'avancement des femmes à l'Office des Nations Unies à Vienne et à l'ONUSD dans tous les domaines relevant du mandat de l'ONUSD, et il a entendu un exposé sur les mesures visant à répondre aux besoins des consommatrices de drogues, exemple destiné à illustrer la prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes dans les pratiques, politiques et programmes de l'ONUSD.

6. Le groupe de travail a également entendu des exposés sur les travaux d'évaluation menés dans le cadre de la réforme de l'ONU, notamment les évaluations approfondies en cours à l'ONUSD, sur les activités de l'ONUSD visant à renforcer les capacités des services de détection et de répression, des services de contrôle aux frontières et des autres services compétents à lutter contre le trafic de drogues grâce à la formation et sur les initiatives de l'ONUSD à l'appui des services destinés aux personnes faisant usage de stimulants et à celles souffrant de troubles liés à cet usage.

7. À la réunion du 26 novembre, il a été fait référence à un document contenant des informations supplémentaires sur le budget consolidé pour l'exercice biennal 2020-2021, qui avait été distribué avant la réunion à la demande des participants. Des éclaircissements supplémentaires ont été demandés sur la manière dont l'ONUSD avait exécuté les mandats qui lui avaient été confiés par les résolutions 60/10 et 61/12 de la Commission des stupéfiants et les résolutions 26/5 et 27/7 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, relatives au budget, notamment sur l'emploi et l'affectation des fonds d'appui aux programmes au siège et dans les bureaux extérieurs, la situation financière des bureaux extérieurs et le lien entre le budget consolidé pour l'exercice biennal 2020-2021 et le projet de budget-programme de l'ONUSD pour 2021. Les délégations ont réaffirmé qu'il fallait que le Secrétariat consulte les États Membres avant de publier le projet de budget consolidé. Des informations ont également été fournies sur les efforts actuellement déployés par l'ONUSD pour participer activement et se conformer aux différents volets des réformes engagées par l'ONU dans plusieurs domaines de fond relevant du mandat de l'ONUSD, notamment la lutte contre le terrorisme, les migrations et la lutte contre la corruption et la cybercriminalité, et sur la participation des bureaux extérieurs de l'ONUSD aux différentes équipes de pays. Un dialogue constant avec les États Membres aiderait l'ONUSD à définir les contributions essentielles qu'il pourrait apporter à la réforme de l'ONU.

8. Des exposés ont également été présentés sur les travaux de la Section de l'évaluation indépendante, son mandat, ses besoins de financement, sa structure et son indépendance, ainsi que sa contribution au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Des informations actualisées ont été fournies sur le plan d'action de l'ONUSD concernant la représentation géographique dans la composition des effectifs de l'Office, qui avait été distribué aux participants avant la réunion. Il a aussi été fait mention de l'application du paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, selon lequel la considération dominante dans le recrutement était la nécessité d'assurer les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité, tout en veillant à recruter le personnel sur une base géographique aussi large que possible. Des éclaircissements ont également été apportés sur le rôle des organes centraux de contrôle dans l'examen de l'intégrité du processus de recrutement.

9. La réunion a également été l'occasion d'évoquer les initiatives de l'ONUSD visant à lutter contre la menace constituée par les opiacés provenant d'Afghanistan et à intégrer les questions de genre dans le Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, et aussi de faire le point sur les

activités de recherche et les publications de l'ONU DC prévues. En ce qui concerne cette dernière question, les participants ont pris note du fructueux travail mené par l'ONU DC, malgré les contraintes financières. Un exposé a également porté sur les initiatives de l'ONU DC relatives à la santé dans le contexte du système de justice pénale.

10 La réunion tenue le 10 décembre a été entièrement consacrée à l'examen des projets de résolutions figurant dans le rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé de l'ONU DC pour l'exercice biennal 2020-2021 ([E/CN.7/2019/14-E/CN.15/2019/16](#), annexes V et VI), avant leur examen par la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale lors de la réunion conjointe qu'elles devaient tenir le 12 décembre 2019, pendant la reprise de leurs sessions.

## II. Questions d'organisation et d'administration

11. Sous la direction des coprésidents, le groupe de travail a tenu trois réunions informelles, le 29 octobre, le 26 novembre et le 10 décembre 2019.

12. Au cours d'une réunion informelle tenue le 13 novembre, des représentants de l'ONU DC ont donné des informations sur le projet de budget-programme de l'ONU DC pour 2021 et le budget consolidé de l'ONU DC pour l'exercice biennal 2020-2021.

13. Au cours de la période considérée, le groupe de travail a également tenu des consultations informelles, les 2, 3, 5, 6, 9 et 11 décembre 2019, au sujet des projets de résolutions figurant aux annexes V et VI du document [E/CN.7/2019/14-E/CN.15/2019/16](#).

14. Le Secrétariat a continué de fournir au groupe de travail des documents et des informations sur papier et sous forme électronique, notamment sur une page Web accessible au public ([www.unodc.org/unodc/en/commissions/FINGOV/FINGOV-index.html](http://www.unodc.org/unodc/en/commissions/FINGOV/FINGOV-index.html)) et une page Web sécurisée destinée aux États Membres ([www.unodc.org/missions/en/wggf/index.html](http://www.unodc.org/missions/en/wggf/index.html)) qu'il a créées et qu'il met à jour à son intention.